



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

Maisons-Alfort, le 26 juin 2007

## AVIS

### de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments sur l'évaluation du niveau de risque épizootique en matière d'*Influenza* aviaire suite à l'identification de virus *Influenza* de sous-type H5N1 HP dans un élevage de dindes en République tchèque (Bohème), puis chez des oiseaux sauvages en Allemagne (Bavière)

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

#### Rappel de la saisine

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 21 juin 2007 par la Direction générale de l'alimentation (DGAI) sur l'évaluation du niveau de risque épizootique en matière d'*Influenza* aviaire suite à l'identification d'un virus *Influenza* de sous-type H5 dans un élevage de dindes en République tchèque. Depuis, des cas suspects sont apparus dans l'avifaune sauvage en Bavière et il a été demandé par téléphone à l'Afssa d'intégrer ce nouvel événement dans son avis.

#### Avis du groupe d'expertise collective d'urgence « *Influenza* aviaire »

Le groupe d'expertise collective d'urgence « *Influenza* aviaire », nommé par décision 2007/05/341 du 15 mai 2007, s'est réuni par moyens télématiques le 25 juin 2007 et a formulé l'avis suivant :

#### « Contexte et questions posées »

*Les autorités sanitaires tchèques ont confirmé, le 21 juin au matin, la présence d'un virus Influenza aviaire de sous-type H5 (par RT-PCR) sur des prélèvements effectués dans un élevage de dindes de Tisova près d'Usti-nad-Orlici (centre du pays) et indiquent que les signes cliniques sont évocateurs d'une souche hautement pathogène (mortalité en quelques jours d'environ 1.800 dindes parmi les 6.000 volailles de l'exploitation).*

*Ce foyer est apparu plus d'un an après l'identification d'une dizaine de cas d'infection identifiés chez des oiseaux sauvages (cygnes trouvés morts en Bohème du sud, sud-ouest du pays) entre le 20 mars 2006 et le 26 avril 2006.*

*Le 21 juin, dans l'après-midi, la Commission a informé les Etats membres de la confirmation, par le laboratoire national de référence tchèque, de l'identification du virus Influenza H5N1 hautement pathogène. Des échantillons devaient être envoyés au laboratoire communautaire de référence de Weybridge.*

*L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments est interrogée le 21 juin 2007 sur l'évaluation de la situation et sur le niveau de risque pour la France, conformément à l'échelle de risque définie dans l'arrêté ministériel du 05 février 2007.*

*En outre, l'Agence a été informée le 22 juin 2007 par la DGAI de la découverte de cygnes suspectés d'être contaminés par le virus Influenza aviaire en Bavière (Allemagne).*

*Un communiqué du ministère de l'Agriculture, daté du 24 juin 2007, fait état de l'annonce par la Commission européenne de la découverte, dans le Land de Bavière, de deux cygnes*

27-31, avenue  
du Général Leclerc  
94701  
Maisons-Alfort cedex  
Tel 01 49 77 13 50  
Fax 01 49 77 26 13  
www.afssa.fr

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

contaminés par l'Influenza aviaire hautement pathogène H5N1. En conséquence, le Ministère de l'Agriculture a annoncé, dans son communiqué, le passage du niveau de risque « négligeable 2 » vers le niveau de risque « modéré ».

### **Méthode d'expertise**

La cellule d'urgence du GECU Influenza aviaire a élaboré un projet d'avis qui a été discuté par moyens télématiques et validé le 25 juin 2007.

L'expertise a été conduite sur la base des documents suivants :

- la saisine de la DGAI ;
- la télécopie de la Commission Européenne du 21 juin 2007 portant sur la confirmation de la suspicion d'Influenza aviaire H5N1 hautement pathogène en République Tchèque ;
- les avis de l'Afssa sur l'Influenza aviaire, en particulier l'avis du 12 septembre 2006<sup>1</sup> ;
- les données de surveillance passive des mortalités d'oiseaux en France jusqu'à la fin de la semaine 25 (source : DGAI) ;
- les alertes OIE et les dépêches AFP, INFOCOM et Promed jusqu'au 24 juin 2007 ;
- les communiqués de presse du Ministère de l'agriculture et de la pêche des 21 et 24 juin 2007, le communiqué de la Commission européenne du 24 juin 2007.

### **Argumentaire**

- L'implication, confirmée le 21 juin 2007, d'une souche de virus Influenza aviaire H5N1 HP dans un épisode de mortalité massive évoluant dans un élevage de 6000 dindes situé au nord-est de la République Tchèque pose le problème de son origine. L'absence, à ce jour (25 juin au matin), de résultats de phylogénie issus du laboratoire communautaire de référence ou des investigations épidémiologiques locales ne permet pas de se prononcer sur l'origine du virus en cause.
- L'infection par le virus Influenza H5N1 HP (confirmée, d'après la Commission européenne, par le Friedrich-Loeffler-Institut, l'un des 7 laboratoires OIE mondiaux) de deux cygnes trouvés morts dans deux lacs de la région de Nuremberg est inattendue et difficile à expliquer, puisqu'en l'absence d'information complémentaire, il est impossible d'avancer une hypothèse classique pour comprendre (les flux migratoires sont en effet terminés depuis plusieurs semaines) et évaluer l'importance de cet événement. De plus, il n'est pas possible, pour le moment, de se prononcer sur le lien entre le foyer tchèque et les cas allemands.

### **Conclusions et recommandations**

Le groupe d'expertise collective d'urgence « Influenza aviaire », réuni le 25 juin 2007 par moyens télématiques, a examiné les informations disponibles à ce jour, sur l'identification de virus Influenza de sous-type H5N1 HP dans un élevage de dindes en République Tchèque et en Bavière chez deux cygnes (parmi six à quatorze oiseaux sauvages morts suspects, selon les sources d'information). Il a pris connaissance de la décision du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche d'élever le niveau de risque de « négligeable 2 » à « modéré » et de mettre en oeuvre le dispositif de mesures corrélé tel qu'établi dans l'arrêté ministériel du 05 février 2007.

<sup>1</sup> Avis 2006-SA-0241 de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments sur l'évaluation du niveau de risque de contamination par le virus Influenza hautement pathogène en provenance de la faune sauvage, auquel sont exposés les oiseaux détenus sur le territoire métropolitain et des mesures à prendre en fonction d'une échelle de risque.

*Compte-tenu des incertitudes sur l'origine et l'importance de ces deux événements, le groupe d'expertise collective d'urgence Influenza aviaire attire l'attention sur la nécessité de renforcer les mesures de surveillance de l'avifaune sauvage telles que prévues dans cet arrêté.*

*Il recommande un suivi attentif des résultats de phylogénie issus du laboratoire communautaire de référence et des investigations épidémiologiques locales qui devraient permettre une actualisation régulière du niveau de risque.*

**Mots clés :** *Influenza aviaire, avifaune sauvage, avifaune domestique, République Tchèque, Allemagne»*

### **Avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments**

Compte tenu du niveau des incertitudes, l'Afssa juge opportune la décision prise par le Ministère de l'agriculture et de la pêche d'élever le niveau de risque de « négligeable 2 » à « modéré ». Toutefois, ce niveau de risque et les mesures qui en découlent devraient être réévalués dès que des informations épidémiologiques précises permettront d'interpréter l'origine des cas allemands et tchèques.

Tels sont les éléments d'analyse que l'Afssa est en mesure de fournir en réponse à la saisine de la Direction générale de l'alimentation sur l'évaluation du niveau de risque épizootique en matière d'*Influenza* aviaire suite à l'identification de virus *Influenza* de sous-type H5N1 HP dans un élevage de dindes en République tchèque et chez deux cygnes en Bavière.

La Directrice générale de l'Agence française  
de sécurité sanitaire des aliments

**Pascale BRIAND**